



**SEPTEMBRE
2018**

**JOURNAL DE
VALBOIS N°19**

LA GRIPPE

**RECHERCHES
SUR
L'ÉGLISE de
SAVONNIÈRES**

**COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION
DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 24
SEPTEMBRE
2018**

MAIRIE

20 RUE DES FONTAINES
55300 VALBOIS

Valbois-meuse.fr

Ouverture mardi
de 14 h 00 à 18 h 00

SANTÉ

Avant l'hiver, comment se protéger de la grippe ?

L'hiver approche et avec lui l'épidémie de grippe. Bien connue de tous, la grippe peut être dangereuse, surtout pour certaines personnes plus fragiles.

Comment faire pour éviter de l'attraper et de la transmettre à son entourage ? Voici quelques conseils pour passer un bon hiver.

La grippe est une maladie très contagieuse qui peut avoir des conséquences graves sur la santé.

Si tout le monde est susceptible de l'attraper, certaines personnes sont plus fragiles car leur corps se défend moins bien contre les virus : les personnes de 65 ans et plus, les personnes souffrant de certaines maladies chroniques (diabète, pathologies respiratoires, problèmes cardiaques notamment), les femmes enceintes ou encore les personnes obèses. Pour elles, la grippe peut entraîner des complications sévères, comme une pneumonie ou l'aggravation de leur maladie chronique.

La vaccination : premier geste de protection

Le vaccin est particulièrement recommandé à certaines catégories de personnes.

* la vaccination de la grippe saisonnière est fortement recommandée pour les personnes les plus fragiles. Le virus est plus dangereux pour elles car il peut entraîner des complications graves.

La vaccination des soignants et des personnes en contact régulier avec des personnes présentant un risque de grippe sévère (personnes âgées, nourrissons, malades...) est vivement conseillée.

* La vaccination de l'entourage familial des nourrissons de moins de 6 mois particulièrement fragiles est recommandée.

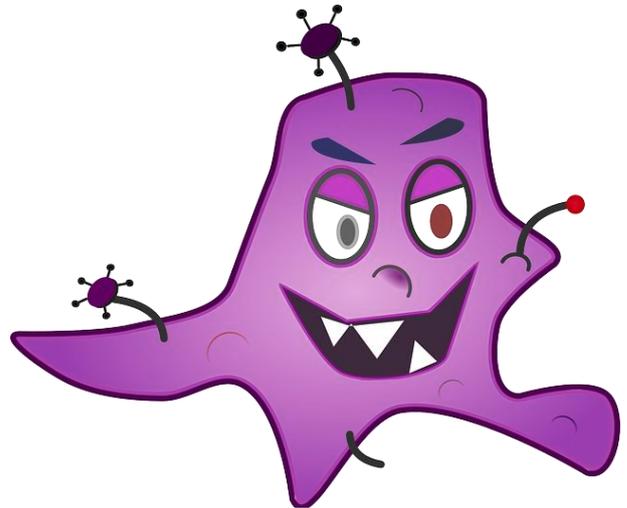
Comme les souches virales rencontrées varient d'une année à l'autre, il est indispensable de se faire vacciner chaque année.

- Il faut environ deux semaines après le vaccin pour être protégé.
- Une seule injection annuelle suffit, mais pour les enfants de moins de neuf ans, jamais vaccinés contre la grippe, deux injections, à quatre semaines d'intervalle, sont nécessaires.

D'autres gestes simples pour une protection renforcée

En période d'épidémie, on peut augmenter sa protection contre le virus de la grippe avec quelques bons réflexes : se laver soigneusement et régulièrement les mains, se couvrir la bouche avec le coude en cas de toux, utiliser des mouchoirs à usage unique et penser à aérer régulièrement son logement...

Bien sûr, si on est malade, il convient d'éviter les contacts avec des personnes fragiles (personnes âgées, malades, nourrissons) pour ne pas les contaminer. Si c'est impossible il ne faut pas hésiter à porter un masque chirurgical disponible en pharmacie.



Résultats des recherches sur l'église Saint-Hilaire de Savonnières (par Denis MELLINGER)

Grâce au travail d'enquête mené aux archives Départementales, nous avons appris que cette église, en raison d'un état de délabrement jugé à hauts risques, avait été interdite au public par Monsieur HACHE, alors Maire de Savonnières :

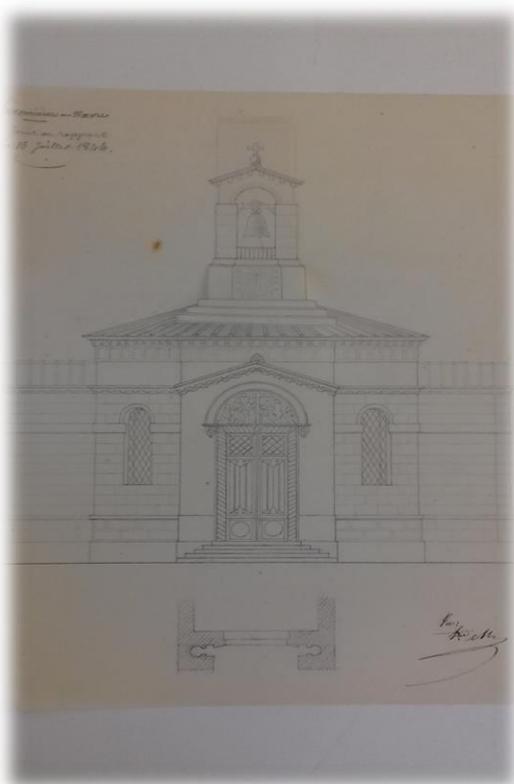
Extrait de la délibération du Conseil Municipal du 22 juin 1845 :

« Le Conseil estime qu'il y a lieu d'accueillir la demande de Monsieur Le Maire et de la faire mettre à exécution le plus tôt possible comme étant d'une nécessité indispensable, vu que l'objet proposé est tombé en ruine puis qu'on ne peut plus sonner la cloche et qu'il y a actuellement grand risque d'y célébrer les saints offices »

L'architecte Viller, de Saint-Mihiel, propose alors un plan de reconstruction de l'édifice religieux pour un devis d'environ 8000 francs de l'époque :

Malgré la vente de deux coupes de bois et une subvention de la caisse de services, la commune de Savonnières ne dispose pas des moyens financiers lui permettant d'honorer une somme aussi importante.

Une simplification des travaux demandée par la commission des Bâtiments Civils, recommandant la construction d'une « nouvelle église à la fois simple et originale et d'une parfaite convenance pour le lieu » ainsi que la réutilisation d'anciens matériaux font baisser le devis de 2000 F .



Sont supprimés du projet initial : une scène biblique qui devait être sculptée sur le fronton et un cadran solaire prévu sur le campanile.

C'est finalement le Vicomte Gabriel de Nettancourt de Thillombois qui offre les 2500 F manquants avec les conditions qu'il expose dans une lettre à l'architecte Viller du 7 Février 1846 : « il n'est pas nécessaire de vous occuper d'établir une chapelle pour conserver les tombes épitaphes concernant la famille de ma femme (NDLR : Marie-Gabrielle d'Oryot d'Apremont) , cependant je désire que vous les fassiez établir convenablement à l'intérieur de l'église » .

La découverte de la pierre tombale de Dame Marie-Anne d'Oryot démontre que son vœu a été respecté.

Il reste à savoir si cette dalle funéraire recouvre un ou plusieurs corps, mais rien ne dit non plus que l'église n'a pas d'autres secrets à révéler ...

Pour la reconstruction de l'église en 1847 ? le Conseil Municipal de l'époque, en lien avec l'architecte, avait demandé que la belle pierre de façade soit en calcaire provenant des carrières de Varvinay ? Un lieu d'extraction des moellons a donc été ouvert spécialement à 500 m de celle-ci ; il existe d'ailleurs toujours. Les travaux ont été confiés aux entreprises locales : Napoléon COLLIN (Les Paroches) et Joseph MOREL (Saint-Mihiel).

Un procès-verbal datant de 1032 nous apprend également que le peintre Duilo DONZELLI , de Lacroix-sur-Meuse , y a réalisé le tabernacle en pierre sculptée avec une porte en bronze ainsi que la fresque ornant le fond du cœur .



Denis MELLINGER

A restauré

Cinq stèles de soldats allemands

dans le cimetière se trouvant autour de l'église



Merci pour son travail

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

Présents : MARCUS Martine, DUMENY Catherine, HAZARD Jean, MARCUS Hubert, NICOLAS Christophe, HAZARD Guy

Absent : MUHLENHOVER Danièle

Secrétaire de séance : DUMENY Catherine

Convocation : 18/09/2018

Affichage : 25/09/2018

N° 24-2018 : Renouvellement des baux de location des terrains communaux

Le Maire informe le conseil municipal que les baux de location des terrains cités ci-après arriveront à échéance le 32/12/2018.

- ZI n° 4 « Croix Denis » d'une contenance de 1 ha 98 a 99 ca loué à M. HAZARD Guy
- ZH n° 8 « Les Elus » d'une contenance de 1 ha 53 a 65 ca loué à M. GRUNBLATT Didier
- ZH n° 11 « Les Elus » d'une contenance de 4 ha 99 a 27 ca loué à M. GRUNBLATT Didier
- ZE n° 18 « La Corvée » d'une contenance de 2 ha 45 a 72 ca loué à l'EARL PASEVE (MARTINOT Pascal)
- ZE n° 17 « La Corvée » d'une contenance de 63 a 37 ca loué à l'EARL PASEVE (MARTINOT Pascal)

Après délibération, le conseil municipal par 6 voix :

- Autorise le Maire à établir un avenant renouvelant les baux de location pour une période de neuf années, soit du 01/01/2019 au 31/12/2018.
- Maintient le prix annuel de location, révisable dès 2019 en fonction de l'indice des fermages.
- Les parcelles ZE 18 et ZE 17 feront l'objet d'un renouvellement au profit de l'EARL PASEVE représentée par M. MARTINOT Pascal, Mme MARTINOT Evelyne et M. HUTIN Christophe.
- Autorise le maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières se rapportant aux décisions précitées.

N° 25-2018 : Réparation de l'installation campanaire de l'église de Senonville

Le Conseil Municipal prend acte que le moteur de volée de la cloche 1 + glas ne fonctionne plus. Le compte rendu de l'entreprise CHRETIEN, intervenue en dépannage, fait également état de la vétusté du moteur de la cloche 2 et précise que l'installation électrique n'est pas aux normes.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 6 voix décide le remplacement du moteur de volée de la cloche 1 + glas et confie les travaux à l'entreprise CHRETIEN François selon l'offre présentée s'élevant à 1 309,50 euros HT.

N° 26-2018 : Contrat de maintenance de l'installation campanaire de l'église de Senonville

Mme le Maire présente à l'assemblée une proposition de contrat de maintenance des équipements campanaires de l'église de Senonville établi par l'entreprise CHRETIEN François pour un montant annuel de 190 euros HT comprenant 2 visites annuelles et pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après délibération et par 4 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre :

- Décide d'accepter la proposition de contrat de maintenance des équipements campanaires de l'entreprise CHRETIEN François.

- Autorise le maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières se rapportant à la décision précitée.

N° 27-2018 : Renouvellement contrat adjoint technique

Mme le Maire informe l'assemblée que le contrat à durée déterminée de l'adjoint technique arrive à échéance au 31 octobre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 4 voix pour et 2 voix contre décide :

- La reconduction du contrat de Mme CLAUSSE Sylvie par voie d'avenant pour une durée d'un an.
- La rémunération sera basée sur l'échelon 01 du grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe NT, indice brut : 347, indice majoré : 345.
- La durée hebdomadaire est maintenue à 0.5 heures avec possibilité d'heures complémentaires.
- Autorise le maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières se rapportant à la décision précitée.

N° 28-2018 : Raccordement sur le réseau d'adduction d'eau potable

Dans le cadre de toute demande de raccordement sur le réseau d'adduction d'eau potable, le Conseil Municipal par 6 voix :

- Décide que les travaux s'y rapportant seront réalisés par la commune (service des eaux)
- Décide que le montant des travaux sera facturé au demandeur et payable par avance
- Autorise le Maire à établir et à signer une convention entre la commune et les éventuels demandeurs déterminant les modalités de réalisation des travaux et du règlement.

N° 29-2018 : Travaux de voirie

Elagage des chemins : Le Conseil Municipal, par 6 voix, confie les travaux d'élagage des chemins (sur les 3 villages) à l'entreprise RV Environnement pour un montant HT de 1 800 euros.

Débouchage du fossé rue de l'église à Senonville : Le Conseil Municipal, par 6 voix, confie les travaux à l'entreprise RV Environnement pour un montant HT de 700 euros.

Questions diverses

- L'entreprise MARTIN Yohann est intervenue au logement communal de Senonville pour le remplacement de la chaudière bois.
- Intervention à prévoir pour réparation des gouttières au logement communal de Senonville.
- Signature de l'acte de vente du presbytère de Varvinay le 9/10/2018
- Mise en place d'une nouvelle campagne de stérilisation des chats errants.
- Compte rendu de la phase 1 de la procédure de zonage d'assainissement
- Voir problèmes d'évacuation d'eau devant chez M. NICOLAS à Senonville et vanne de purge devant chez M. RITOUET à relever.
- Mme le Maire propose à M. HAZARD Guy l'achat d'un chemin communal qu'il occupe.